

# Bulletin provincial



N° 14

2015

15 AVRIL

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>CONSEIL PROVINCIAL</b>	
<b>Questions &amp; Réponses :</b>	
- Question de M. Philippe CORNET, Conseiller provincial relative aux aides budgétaires accordées dans le cadre de la rubrique « Frais pour mis en place d'un événement provincial majeur ».	258
<b>SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE</b>	
<b>VILLE DE LA LOUVIERE :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 10/12/20104 relative à l'admission au stage d'officiers pompiers professionnels au sein du Service Régional d'incendie.	261
<b>VILLE DE MONS :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 16/12/2014 relative à la désignation dans le fonction de chef de service au sein du Corps régional d'incendie.	261
<b>COMMUNE DE BELOEIL :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 17/12/2014 relative à la promotion d'un officier pompier professionnel au sein du Corps local d'incendie.	262
<b>COMMUNE DE DOUR :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 18/12/2014 relative à la nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la commune.	262
<b>VILLE DE SOIGNIES :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 16/12/2014 relative à l'admission au stage d'un officier pompier professionnel au sein du Service local d'incendie.	263
<b>COMMUNE DE BERNISSART :</b>	
- Arrêté de M. le Gouverneur approuvant la résolution du Conseil communal du 26/12/2014 relative à l'admission au stage d'un officier pompier volontaire au sein du Service local d'incendie.	263
<b>REPRESENTATION PROVINCIALE</b>	
<b>ASBL « Le Pôle Hainuyer » à Mons :</b>	
- Résolution du Collège provincial en date du 27 janvier 2015 relative à la fin des mandats des deux représentants de la Province au sein du Conseil d'administration.	264

Institution : Direction générale provinciale - Service du Conseil provincial & du Collège

## CONSEIL PROVINCIAL

### Bulletin des QUESTIONS & REPONSES

#### QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS PROVINCIAUX AU COLLEGE PROVINCIAL

**Application de l'Art. L2212-35.**

§1er. Les conseillers provinciaux ont le droit de poser des questions au collège provincial sur les matières qui ont trait à l'administration de la province. Sans préjudice des exceptions fixées dans la loi ou le décret et sans porter atteinte aux compétences conférées au collège provincial, les conseillers provinciaux ont le droit d'être informés par le collège provincial sur la manière dont celui-ci exerce ses compétences.

§2. Afin de permettre aux conseillers provinciaux de leur poser des questions orales d'actualité, il est réservé une heure au début de chaque séance du conseil.

Les conseillers ont également le droit de leur poser des questions écrites auxquelles il doit être répondu dans un délai de vingt jours ouvrables.

Les questions et les réponses visées au présent paragraphe sont publiées dans le Bulletin provincial et mises en ligne sur le site internet de la province, au plus tard dans les trois mois de l'envoi de la réponse à l'auteur de la question.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article.

#### *01-2015 - Question de M. Philippe CORNET, Conseiller provincial*

Concerne : Aides budgétaires accordées dans le cadre de la rubrique « Frais pour mis en place d'un événement provincial majeur ».

« Monsieur le Député provincial,  
Monsieur le Directeur général provincial,

Depuis 2013, le budget comporte une rubrique « frais pour mise en place d'un événement provincial majeur ».

En 2013, une somme de 29.000 euros a été engagée en dépenses.

Ayant omis de poser la question pendant la session budgétaire, permettez-moi de vous interroger sur les événements qui ont bénéficié d'une aide budgétaire durant l'année 2013.

A ce stade, puis-je aussi demander le montant des dépenses engagées en 2014 ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses, recevez mes salutations les meilleures. »

#### Réponse de M. HUSTACHE, Président du Collège provincial :

« Monsieur le Conseiller provincial,  
Monsieur CORNET,

Votre question relative aux aides budgétaires accordées dans le cadre de la rubrique « frais pour mise en place d'un événement provincial majeur » est bien parvenue au Collège provincial et a retenu sa meilleure attention.

Au travers de cet article budgétaire, la Province a souhaité se doter de moyens pour mettre en évidence sa plus value et s'inviter dans un débat sur le positionnement de l'Institution, au regard notamment, de l'émergence des territoires.

Un projet initial d'événement de grande ampleur en 2014 s'est mué, après réflexion, en un renforcement du cycle des Midis de la Province et en une action en faveur de l'implémentation du plan stratégique et opérationnel ADhésioN parmi le personnel. Ces deux axes ont été inscrits dans le plan de communication provincial et leur concrétisation confiée au Service de Communication.

Durant l'exercice 2013, c'est ainsi un concept complètement nouveau de rencontres-débats qui a été initié et mis en œuvre.

- Cinq séances renforcées par un recours à la vidéo ont été organisées au Delta Hainaut ainsi que dans des lieux symboliques forts de la Province de Hainaut. Ces séances ont rassemblé, en moyenne, 120 participants et ont permis la tenue de débats avec des personnalités telles que Rudy DEMOTTE, Paul FURLAN, Jacques GOBERT, Willy BORSUS ou Manu DI SABATO. Elles ont également fait la part belle aux opérateurs de terrain pour qu'ils expriment leur sentiment sur le positionnement provincial.
- En ce qui concerne le plan ADhésioN, le Collège provincial a souhaité organiser une communication spécifique à l'attention du personnel pour le sensibiliser aux valeurs et aux enjeux d'un plan stratégique. Le Service de Communication a eu, pour cela, recours à un spectacle théâtral présenté dans les quatre grandes villes du Hainaut. Ces opérations ont réuni plus de 1500 agents et ont été l'occasion de diffuser des outils de communication écrits, pris en charge également sur cet article budgétaire.

Durant l'exercice 2014,

- Le processus des Midis de la Province a été poursuivi au travers de deux séances évoquant plus spécifiquement les politiques d'éducation formation et d'action sociale sport-santé.
- En point d'orgue de cette démarche, la Province a mené un partenariat inédit avec l'UMONS pour tenir, durant un mois, un système d'événements consacrés à la problématique des « Terrains, territoires, territorialités ». Au travers de cinq ateliers et deux séances plénières, quelque 500 opérateurs de terrain provinciaux, universitaires et autres ont pu construire les bases de partenariats tandis que des personnalités telles que Hervé HASQUIN,
- Dave SINARDET, Christian BEHRENDT, Philippe DESTATTE et Stefaan DE CLERCK ont été associées au débat, sans tabou, sur la « plus-value provinciale ».

L'ensemble des rencontres s'étant produites dans le cadre de ce système d'événements et des Midis de la Province ont fait d'objet d'une publication de synthèse.

Enfin, l'article budgétaire a également été utilisé pour mener un événement de sensibilisation à la participation provinciale à Mons 2015. Il s'agissait d'une soirée de présentation des 9 projets portés par le Hainaut.

Elle a réuni quelque 400 personnes.

En synthèse :

- Budget 2013 : 29.000 €
  - Conception et organisation de 5 séances des « Midis de la Province »
  - Conception et organisation de 4 séances de présentation du Plan ADhésioN
  - Conception et impression d'une brochure et d'un flyer « ADhésioN ».
- Budget 2014 : 20.910 € (provisoire puisque plusieurs rectifications sont possibles jusqu'à la fin du 1er trimestre)
  - Conception et organisation de 2 séances des « Midis de la Province »
  - Conception et organisation du concept « Terrains, territoires, territorialités »
  - Conception et impression de l'ouvrage « La Province, actrice de son devenir »
  - Conception et organisation de la sensibilisation à Mons 2015.

Espérant que ces renseignements seront de nature à vous satisfaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller provincial, l'assurance de ma considération distinguée.»

Réponse rédigée et transmise à son auteur selon la procédure visée à l'article 75, section 2, du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil provincial.

A insérer au Bulletin provincial en vertu du prescrit de l'Art. L2212-35 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes.

Le 10.03.2015.

Le Directeur général provincial

(s) P. MELIS

INC/2015/021

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Admission au stage d'officiers pompiers professionnels

**VILLE DE LA LOUVIERE**

—

Par arrêté du 9 février 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 10 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de LA LOUVIERE décide d'admettre au stage, à dater du 15 décembre 2014, MM. T.D., O.C. et V.T. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service régional d'incendie.

MONS, le 19 février 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

---

INC/2015/031

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Désignation dans la fonction de chef de service

**VILLE DE MONS**

—

Par arrêté du 13 mars 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de MONS décide de désigner, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2014, M. R.M., capitaine-commandant, dans le grade de capitaine-commandant professionnel chef de service au sein du Corps régional d'incendie.

MONS, le 20 mars 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

INC/2015/027

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Promotion d'un officier pompier professionnel

**COMMUNE DE BELOEIL**

—

Par arrêté du 13 mars 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 17 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de BELOEIL décide de promouvoir, à la même date, M. M.M.D., lieutenant, dans le grade de capitaine professionnel au sein du Corps local d'incendie.

MONS, le 20 mars 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

---

INC/2015/039

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Nomination définitive après stage d'un officier pompier professionnel

**COMMUNE DE DOUR**

—

Par arrêté du 13 mars 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 18 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de DOUR décide de nommer, à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2014, à l'issue d'un stage d'une année, M. K.B. en qualité de sous-lieutenant professionnel à titre définitif au sein du Corps des sapeurs-pompiers de la Commune.

MONS, le 20 mars 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

INC/2015/035

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Admission au stage d'un officier pompier professionnel

**VILLE DE SOIGNIES**

—

Par arrêté du 13 mars 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 16 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de SOIGNIES décide d'admettre au stage, à dater du 22 décembre 2014, M. R.D. en qualité de sous-lieutenant professionnel au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 20 mars 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

---

INC/2015/057

**SERVICES COMMUNAUX D'INCENDIE**

—

Admission au stage d'un officier pompier volontaire

**COMMUNE DE BERNISSART**

—

Par arrêté du 20 mars 2015, j'ai décidé d'approuver la délibération du 26 décembre 2014, par laquelle le conseil communal de BERNISSART décide d'admettre au stage, à dater du 27 décembre 2014, M. G.W. en qualité de sous-lieutenant volontaire au sein du Service local d'incendie.

MONS, le 26 mars 2015

*Le Gouverneur,*

*(s) Tommy LECLERCQ*

Audit interne Provincial

## REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Fin de mandats

### ASBL « Le Pôle Hainuyer » à Mons

Mesdames, Messieurs,

L'article L2223-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant les Provinces wallonnes précise que "*Le Conseil provincial désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'ASBL*".

En sa séance du 30 septembre 2014, le Conseil provincial avait désigné :

- Madame Marie-Jeanne CEROLIN, Mons Formations à Mons ;
- Madame Nathalie DELAUNOIS, Ecole industrielle supérieure à Mons ;

pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'association en tant que membre.

Le Collège provincial à l'honneur d'informer le Conseil Provincial que, suite à la restructuration de l'enseignement de promotion sociale à Mons, il est mis fin à ces deux mandats sans remplacement.

Le Collège provincial du Conseil provincial du Hainaut.

Mons, le 27 janvier 2015

Le Directeur Général Provincial  
(S)Patrick MELIS

Le Président  
(S) Serge HUSTACHE

**« Soit la résolution en date du 27 janvier 2015, qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation) ».**

Mons, le 10 février 2015

*Le Directeur Général Provincial*  
(S) Patrick MELIS

*La Présidente*  
(S) Charlyne MORETTI